



Changements apportés à l'aide au revenu dans le contexte de la COVID-19

DATES IMPORTANTES

Mise à jour sur les mesures **d'aide au revenu** versée en raison de la **COVID-19** :



31 octobre 2020

- Si vous avez reçu une aide au revenu en septembre 2020, vous devriez avoir reçu votre paiement pour octobre 2020.
- Si vous n'avez pas encore reçu votre paiement, veuillez communiquer avec votre agent des services à la clientèle.



1^{er} novembre 2020

- Les demandeurs devront soumettre les documents suivants :
 - o **Formulaire A** – Formulaire de déclaration
 - o **Information financière** des 31 derniers jours
 - Relevés bancaires
 - Fiches de paie
- **IMPORTANT** : Les revenus non gagnés provenant de membres de la famille et d'amis **SERONT COMPTABILISÉS**



30 novembre 2020

Veuillez soumettre les documents suivants à votre agent des services à la clientèle :

- **Avis d'imposition de l'ARC**
- **Avis visant la taxe sur les produits et services (TPS)**
- **Allocation canadienne pour enfants (ACE)**, le cas échéant



1^{er} décembre 2020

- Les demandeurs doivent soumettre les documents suivants :
 - o **Formulaire A** – Formulaire de déclaration
 - o **Information financière** des 31 derniers jours
 - Relevés bancaires
 - Fiches de paie



11 décembre 2020

Veuillez soumettre votre **formulaire A** – formulaire de rapport et les documents connexes d'ici janvier 2021.



15 janvier 2021

Veuillez soumettre l'**information financière** du 1^{er} mars 2020 au 30 septembre 2020, notamment :

- Relevés bancaires
- Fiches de paie



Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest

